

---

# Rencontres nationales de l'ACTAS 2025

---

## DOSSIER DE CANDIDATURE



La date limite de retour des dossiers  
est fixée au **30 avril 2024**



Toutes les infos de l'ACTAS  
sur notre site internet  
[www.actas-asso.fr](http://www.actas-asso.fr)  
ou par mail [contact@actas-asso.fr](mailto:contact@actas-asso.fr)

---

**ASSOCIATION DES CADRES TERRITORIAUX  
DE L'ACTION SOCIALE**

Secrétariat de l'ACTAS  
CCAS de La Flèche  
Espace Pierre Mendès-France  
72205 La Flèche Cedex

L'Association des Cadres Territoriaux de l'Action Sociale (**ACTAS**) est un réseau professionnel national de directeurs/directrices, cadres et agents territoriaux exerçant une fonction de responsabilité dans le champ d'action des politiques sociales territoriales et de leur mise en œuvre (CCAS, CIAS, Conseils Départementaux, Métropoles, Intercommunalités, Villes, EPCI, etc.).

L'ACTAS, reconnue par les Pouvoirs Publics, par l'UNCCAS et un ensemble de partenaires permet d'assurer une représentation nationale comme de faire entendre la voix et prendre en compte les attentes des Cadres Territoriaux au sein de différentes instances.

## Ses actions

- Analyses et réflexions sur les enjeux de l'action sociale locale
- Propositions de contributions dans le champ de l'action sociale
- Partages d'expériences et de savoir-faire tant au plan local que national pour apporter les meilleures réponses aux besoins sociaux
- Représentation et soutien aux cadres territoriaux d'action sociale dans les instances nationale

L'ACTAS est administrée et animée par un conseil d'administration constitué :

- D'un collège régional de 18 délégués régionaux de métropole et d'Outre-Mer (un par région) représentant l'hexagone et les territoires d'outre-mer. Le délégué régional anime dans chaque région et au plus près du terrain, un réseau de cadres et décideurs. L'ACTAS ès qualités est un interlocuteur et peut intervenir auprès des organismes et des autorités locales.
- D'un collège national (bureau) de 11 membres élus au sein des adhérents de l'Association.

7 administrateurs de l'ACTAS siègent au conseil d'administration de l'UNCCAS (Union Nationale des CCAS) avec voix consultative ainsi qu'au bureau.

La Présidente de l'ACTAS est Isabelle VATINEL, Directrice du CCAS de Cherbourg-En-Cotentin. Elle est entourée d'un bureau constitué d'une 1ère Vice-présidente, 1 Trésorier, 1 trésorière adjointe, 4 Vice-présidents, 1 Secrétaire générale et 1 Secrétaire général adjoint.

Anne-Sophie FAELCHLIN, Vice-présidente chargée des Rencontres annuelles, assure la coordination de cet événement en lien avec l'équipe de la collectivité d'accueil et le bureau de l'ACTAS.

## Les rencontres nationales

Chaque année, depuis 1977, l'ACTAS organise un congrès annuel. Les dix dernières éditions se sont respectivement déroulées à Besançon en 2013, à Paris en 2014, à Pau en 2015, à Amiens en 2016, à Cabourg en 2017, à Saint Raphaël en 2018, à Evian en 2019, à Issoudun en 2020, à Roubaix en 2021, à Saint-Romain-en-Gal en 2022 et Cherbourg-en-Cotentin en 2023.

L'édition 2024 aura lieu à La Teste-de-Buch.

Les Rencontres de l'ACTAS sont l'occasion d'échanger et de travailler autour des thématiques sociales avec des intervenants nationaux et de proximité reconnus pour leur expertise.

Ces Rencontres mobilisent toute l'équipe de l'association ACTAS durant plusieurs mois afin que cet évènement soit un succès pour l'ACTAS comme pour la collectivité accueillante et son territoire/bassin de vie.

En effet, entre 120 et 150 congressistes adhérents se déplacent chaque année durant le congrès. Avec les partenaires et exposants présents sur un village dédié, ce sont près de 200 personnes qui durant 3 jours se retrouvent autour de cet évènement.

Nombreuses sont celles qui profitent également de ce congrès pour découvrir le territoire et profiter tant de son attrait patrimonial que touristique, avant, pendant ou après les 3 jours de congrès.

Chaque année, les retombées économiques pour le territoire représentent entre 20 et 30 K€ réparties entre l'hébergement, la restauration, l'animation de la soirée de Gala, les achats divers et de souvenirs ainsi que les visites patrimoniales ou de sites remarquables.

En outre, l'ACTAS attache une grande importance durant la phase préparatoire comme durant les Rencontres à se mettre en relation avec des institutions ou commerçants locaux notamment pour le service traiteur qui représente un poste budgétaire de plus de 20 K€.



**200+**

*congressistes,  
partenaires, exposants*



L'ACTAS s'engage en lien avec le territoire accueillant à se rapprocher des écoles hôtelières et/ou structures d'insertion, sans compter des acteurs socio-économiques locaux pour les volets matériels et logistiques.

L'ACTAS se fait fort durant les mois qui précèdent les Rencontres de **communiquer** régulièrement sur cet événement et mettre ainsi en évidence le territoire accueillant grâce à ses leviers de communication - Site / Réseau LinkedIn / Interview / supports écrits de présentation programmatique.

En outre, la presse quotidienne locale est impliquée comme les médias nationaux spécialisés qui couvrent l'événement.

**Autant d'atouts pour valoriser un territoire et son dynamisme qui nous est cher et qui permet des Rencontres annuelles collaboratives, partagées et inclusives.**

Vous trouverez également en annexe un projet de budget prévisionnel au regard des derniers événements pour une meilleure visibilité.



## Date et durée

**Nos rencontres nationales 2025 se dérouleront impérativement en juin 2025 sur 3 jours consécutifs de préférence entre le mercredi et le vendredi inclus.**

Elles sont organisées en séquences distinctes mais complémentaires :

- **1er jour : Statutaire, associative avec valorisation des expériences et actions du territoire d'accueil** : Assemblée Générale, Réunions des Groupes de travail de l'ACTAS (Précarité alimentaire, Grandes villes, Petite enfance, Ressources), Séquence autour des délégations d'Outre-mer, ACTAS meeting (retours d'expériences de dispositifs sociaux d'accompagnement et de proximité).
- **2e & 3e jours : Congrès.**



**Le thème** : Le congrès est porté par un thème d'actualité sociale défini par le Conseil d'Administration sur les propositions d'un groupe de travail spécifique auquel peut se joindre la délégation régionale de l'ACTAS du territoire accueillant. Sa définition intervient généralement en début de l'année des rencontres.



**Les intervenants** : L'ACTAS sollicite la contribution de personnalités compétentes et reconnues dans le domaine du thème abordé. Elle associe à la démarche, experts, universitaires, techniciens territoriaux, conférenciers, élus (en conservant toujours une démarche apolitique). Elle sollicite, si la thématique le permet, la présence d'une haute personnalité nationale (ministre, parlementaire, président d'organismes partenaires au niveau national).



**Les différents volets des rencontres** : Le congrès, outre les travaux réflexifs portant sur le thème retenu, comporte les volets suivants :

- **Un volet réglementaire pour l'association** : avec la tenue de son assemblée générale en préambule du congrès ;
- **Un volet partenarial** : avec la mise en place du village des partenaires et des exposants ouverts à des partenaires de l'économie sociale et/ou privés avec lesquels les institutions territoriales travaillent (par exemple mutuelles, tickets restaurant, assurances, logiciels, etc.) et qui assure une large source de financement du congrès. Les conditions d'accueil doivent être exemplaires et offrir une qualité d'accueil nécessaire à la bonne tenue du village des partenaires (connexion numérique, surface des stands, etc...) ;

- **Un volet convivial et festif** : une soirée festive de Gala en présence de tous les congressistes et invités qui autour d'une animation dansante et/ou d'un spectacle ;
- **Un volet consacré à la remise des AMIs de l'ACTAS** : prix qui valorisent des actions sociales structurantes de proximité par une dotation financière de nos partenaires ;
- **Un volet de valorisation touristique et patrimonial du territoire d'accueil avant** : pendant et après les rencontres.



**Le planning type d'un congrès (susceptible d'être aménagé en concertation et en fonction du lieu, des modalités d'accueil, des disponibilités et des puissances invitantes).**

Défini par le Conseil d'Administration en lien avec le territoire d'accueil, il laisse place aux impératifs liés à l'organisation, aux emplois du temps. Ce programme est adaptable selon les lieux et les propositions d'organisation. En tout état de cause, il est soumis à validation par le Conseil d'Administration sur présentation des travaux de la Commission Rencontres de l'ACTAS

## JOUR 1

### JOURNÉE STATUTAIRE

- 09h00** · Accueil des congressistes autour d'un petit-déjeuner
- 09h45** · Réunion des groupes de travail ACTAS avec Visio obligatoire sur 4/5 sites/salles de travail
- 10h30** · Réunion des délégations régionales avec Visio obligatoire
- 11h30** · Séquence autour des Ultramarins avec Visio obligatoire
- 12h30** · Déjeuner
- 14h00** · ACTAS Meeting Retour de l'action des cadres au sein de leur structures respectives ; partages d'expériences et dispositifs engagés – 4 ateliers de 20 mn avec échanges 5 mn. Possibilité d'intégrer un auditeur libre partenaires pour un retour d'expérience ou s'inscrire dans une dynamique de partage de dispositifs collaboratifs (pas de présentation commerciale)
- 15h30** · Assemblée Générale Annuelle avec Visio obligatoire
- 17h30** · Pause – Retour hôtel possible
- 18h30** · Cocktail dinatoire de bienvenue offert par la structure/collectivité accueillante avec intervention du ou de la représentante de la collectivité/structure d'accueil ainsi que de la présidence de l'ACTAS.
- 19h30** · Visite d'un site patrimoniale proche et d'intérêt local/départemental/régional
- 20h45** · Repas de groupe avec intégration des nouveaux venus dans différents restaurants de proximité

## JOUR 2 1<sup>ere</sup> JOURNÉE DES RENCONTRES

- 08h15** · Petit-déjeuner des partenaires & Accueil des congressistes
- 08h45** · Ouverture officielle : intervention Élus et représentants de la structure accueillante et de la Présidente de l'ACTAS
- 09h30** · Conférence plénière
- 10h45** · Pause dans le Village des partenaires
- 11h00** · Table-ronde 1
- 12h30** · Déjeuner avec les partenaires/exposants
- 14h00** · Café au Village des partenaires
- 14h30** · Table-ronde 2
- 16h00** · Pause Village des partenaires
- 16h30** · Intervention/Conférence sur une thématique originale/énergisante qui renforce les liens entre adhérents
- 17h45** · Animation locale avec mise en valeur de traditions/produits régionaux et/ou visite de la Ville/Quartier libre
- 19h45** · Remise des Prix des AMIs avec Cocktail
- 20h30** · GALA Actas : Dîner festif avec animation (orchestre etc.) puis soirée dansante

## JOUR 3 2<sup>e</sup> JOURNÉE DES RENCONTRES

- 07h45** · Animation découverte des lieux sous forme de visite du patrimoine culturel ou patrimonial du lieu d'accueil Et/ou atelier sport santé
- 08h30** · Accueil des congressistes avec Petit-déjeuner sur le lieu d'accueil
- 09h15** · Table ronde 3
- 10h45** · Pause Village des partenaires
- 11h00** · Animation/Intervention singulière ou iconoclaste
- 11h15** · Grand témoin
- 12h15** · Clôture des Rencontres avec passage de témoin Édition suivante
- 12h30** · Buffet-repas



**Le lieu d'accueil :** L'accueil des rencontres demande la mise à disposition d'infrastructures pouvant accueillir au moins 150/200 congressistes en séances plénières et en ateliers ; une salle d'exposition pouvant accueillir en un même lieu entre 25 et 30 stands d'exposants (Entre 450 et 600 m<sup>2</sup>), ainsi qu'un espace restauration.

Les candidats devront donc s'engager à mettre à la disposition de l'ACTAS :

- **Un amphithéâtre/auditorium** pouvant accueillir au moins 200 personnes, équipé de moyens audio-visuels et d'enregistrements aux dates prédéfinies avec l'ACTAS. Sa superficie devra permettre de respecter les conditions de distanciation sociale, le cas échéant.
- **3 à 4 salles pour les ateliers** pouvant accueillir chacune entre 30 et 50 personnes, équipées de moyens audio-visuels et d'enregistrement selon le choix de programmation,

- **Un espace d'exposition**, fonctionnel et convivial, de grande dimension (entre 450 et 600 m<sup>2</sup>), pouvant accueillir, en proximité de l'amphithéâtre et sur un même lieu, le village des exposants/partenaires, avec un spot wi-fi dédié pour les exposants (flux important)
- **Une petite salle « Organisateur »** à proximité de l'accueil pour l'équipe d'organisation disposant de connexion wifi, imprimante,
- **Un espace de réception** pour le cocktail d'accueil des congressistes par la structure invitante (Hôtel de Ville/interco/Département, musée, opéra, scène de culture...).



**La restauration** : la collectivité d'accueil conseillera l'ACTAS sur les traiteurs ou prestataires de services du territoire. L'association privilégiera la collaboration avec les écoles hôtelières ou les associations/structures d'insertion dans ce cadre. L'ACTAS assurera, en lien avec le territoire d'accueil, la responsabilité de la restauration, des temps de repas de midi, de pause, de la soirée festive. L'espace restauration se situera au sein du lieu des Rencontres ou à proximité immédiate (moins de 5 mn à pied).

Les organisateurs ACTAS se réservent la possibilité de démarcher par leurs propres moyens toutes structures de traiteurs ou de restauration en cas de besoin.



**Le financement** : les frais de congrès sont supportés par l'ACTAS qui les équilibre par une subvention du territoire d'accueil (pécuniaires ou valorisation), les droits d'inscription et la mise à disposition de stands.



**La participation du territoire d'accueil** : il est demandé au territoire accueillant les rencontres de :

- Assurer la mise à disposition d'infrastructures d'accueil et de réception selon les modalités précitées
- Participer à la tenue du congrès par la mise à disposition de personnel sur les missions d'accueil, de transports des intervenants, de sécurité et gardiennage de l'espace Partenaires,
- Mettre à disposition et gérer la logistique régie (lumières, son, vidéo) pour les salles du congrès afin de permettre l'enregistrement des conférences pour réutilisation, (podcasts, plateformes audio-vidéo, etc.)



- Assurer la prise en charge d'un cocktail d'accueil à l'occasion de la journée statutaire
- Proposer une visite culturelle / patrimoniale le premier soir aux congressistes (1h30) afin de mettre en valeur le territoire local
- Mettre à disposition gracieuse de connexions Wi-Fi durant toutes les Rencontres dont un Spot dédié au seul Village des partenaires avec descriptifs techniques et d'utilisation
- Un partenariat peut être engagé avec l'office de tourisme concernant l'hébergement mais l'ACTAS et les congressistes se réservent aussi la possibilité de réserver par leurs propres moyens.



**Les critères de sélection :** le Conseil d'Administration étudie les candidatures et procède, avec au besoin des visites sur sites, au choix du territoire retenu.

Chaque commune/EPCI peut se porter candidat par le biais de son CCAS/CIAS ou via les services généraux ou communication/événementiel.

Les départements peuvent se porter candidat à travers leur Direction Solidarité ou Générale.

Il sera attentif à :

- La capacité d'accueil et le coût du complexe dans lequel se dérouleront les rencontres ;
- La capacité d'hébergement hôtelier et les facilités d'accès au territoire ;
- Une approche budgétaire sur la base du coût des espaces mis à disposition et des prestations afférentes ainsi que de la restauration et de l'engagement financier du territoire ;
- L'engagement précis et signé du territoire candidat dans le portage des rencontres.

À noter que L'ACTAS se réserve le droit de veiller à un équilibre de représentation géographique pour l'organisation de ses Rencontres annuelles.

Dès sélection du territoire, un acte d'engagement sera signé entre ce dernier et l'ACTAS pour fixer le cadre du partenariat et garantir l'accueil des rencontres dans les meilleures conditions possibles.

Une fois le candidat sélectionné, une première réunion de comité de pilotage commun se réunira dans le mois suivant afin d'établir les modalités organisationnelles jusqu'au Congrès.

## Pièces à fournir

Nous vous recommandons d'imprimer cette page et de vous assurer que chaque document sollicité se trouve bien dans votre dossier de candidature :

- Lettre d'engagement signée de l'exécutif de la collectivité candidate confirmant sa volonté d'accueillir le congrès de l'ACTAS
- Le présent cahier des charges paraphé, et signé sur la dernière page
- Plan général, superficies des infrastructures et des salles proposées
- Engagement de la mise à disposition de personnel sur les missions d'accueil, de transports des intervenants, de sécurité et gardiennage de l'espace Partenaires, de régie (son, vidéo) pour les salles du congrès afin de permettre l'enregistrement des conférences pour réutilisation, (podcasts, plateformes audio-vidéo, etc.)
- Engagement de la mise à disposition gracieuse de connexions Wi-Fi durant toutes les Rencontres dont un Spot dédié au Village des partenaires avec les descriptifs techniques et d'utilisation
- Descriptif des moyens humains et matériels mis à disposition
- Coûts de mise à disposition de l'espace dédié au congrès faisant apparaître la participation ou valorisation financière de la ville/interco ou du Département
- Liste indicative de traiteurs, école hôtelière, entreprise d'insertion
- Capacité et gamme hôtelière
- Descriptif des modalités d'accès au lieu de congrès

## Transmettre votre dossier...



**L'envoi des dossiers est souhaité par mail :**

[rencontres@actas-asso.fr](mailto:rencontres@actas-asso.fr)



Pour tout renseignement

**Nicolas LÉAUTAUD**

Chargé d'animation et de développement

Tel : 06.62.03.34.14 / 06.51.17.31.48

[nicolas.leautaud@actas-asso.fr](mailto:nicolas.leautaud@actas-asso.fr)



La date limite de retour des dossiers  
est fixée au **30 avril 2024**

**ASSOCIATION DES CADRES TERRITORIAUX  
DE L'ACTION SOCIALE**

Secrétariat de l'ACTAS · CCAS de La Flèche  
Espace Pierre Mendès-France · 72205 La Flèche Cedex  
[contact@actas-asso.fr](mailto:contact@actas-asso.fr) · [rencontres@actas-asso.fr](mailto:rencontres@actas-asso.fr)



[www.actas-asso.fr](http://www.actas-asso.fr)

